

**Décision n° 2013-0862**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 25 juin 2013**  
**abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Wengo**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Wengo (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 05-1937 en date du 25 juillet 2005 ;

Vu le dossier complet de demande de la société Wengo reçu le 17 juin 2013, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 25 juin 2013 ;

Décide :

**Article 1** - A compter du 26 mars 2013, les dispositions attribuant à la société Wengo (Siren : 478 444 474) la liste de ressources en numérotation ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros non géographiques	08 73 30 MC DU	04-968	16/11/2004
Numéros non géographiques	08 73 34 MC DU	04-968	16/11/2004
Numéros non géographiques	08 74 64 MC DU	04-968	16/11/2004
Numéros non géographiques	08 74 73 MC DU	04-968	16/11/2004
Numéros non géographiques	08 76 11 MC DU	05-0743	01/09/2005
Numéros non géographiques	08 76 22 MC DU	05-0743	01/09/2005
Numéros non géographiques	08 76 76 MC DU	05-0743	01/09/2005

**Article 2** - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Wengo

Fait à Paris, le 25 juin 2013

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI